



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Le Dr Alain Herzog condamne les viols collectifs et n'a pas voulu les banaliser**

**Conformément à l'annonce faite par le chef du Département de la santé et de l'action sociale au Grand Conseil la semaine passée, des explications ont été demandées au Dr Alain Herzog, pédopsychiatre aux Hospices-CHUV. Il a été entendu par le directeur général des Hospices-CHUV.**

L'entretien a porté sur les circonstances et le contenu controversé de l'interview accordée par le Dr Herzog à L'Hebdo en novembre 2006, concernant les pratiques sexuelles des adolescents. Il en ressort que le Dr Herzog n'a aucunement voulu banaliser les tournantes ou les viols collectifs entre adolescents.

En novembre 2006, le Dr Herzog a été interrogé par L'Hebdo sur les pratiques sexuelles, y compris les pratiques de groupe, entre adolescents consentants. Dans sa prise de position au directeur général des Hospices-CHUV, le Dr Herzog reconnaît notamment que l'on peut s'interroger sur la validité du consentement lors de pratiques sexuelles de groupe entre adolescents, dans la mesure où la pression du groupe est susceptible de réduire, voire d'invalider, le libre choix à un âge particulièrement vulnérable.

Le Dr Herzog affirme que si on lui avait posé la question sur le problème du viol de Zurich, il aurait répondu qu'à partir du moment où les faits sont avérés, un viol est condamnable non seulement pénalement mais qu'il entraîne de graves conséquences pour les personnes qui en sont les victimes, a fortiori s'il s'agit d'un enfant ou d'un adolescent. Il a du reste pris connaissance avant sa diffusion de la déclaration faite par le professeur Olivier Halfon, chef du Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, suite aux réactions suscitées par l'interprétation de ses propos et la partage entièrement.

Fort de ces explications, le Chef du Département de la santé et de l'action sociale ne prononcera aucune sanction à l'encontre du Dr Herzog, dont la pratique clinique est reconnue de ses pairs.

Le Conseil d'Etat répondra ultérieurement aux autres éléments de l'interpellation de la députée Mireille Aubert.

Lausanne, le 19 janvier 2007

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DSAS, Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale, 021 316 50 04